

Paris, le 13 janvier 2016

## Communiqué de presse

### Concertation sur les textes d'application de la Loi de Santé : l'UNPS oubliée !

Le Ministère de la Santé soumet à concertation depuis fin décembre des projets de textes d'application de la loi dite *de modernisation de notre système de santé* (LMSS).

L'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) n'en n'a pas été destinataire.

L'UNPS vient d'écrire à Monsieur Jean Debeaupuis (<http://www.unps-sante.org/Courrier-a-Jean-DEBEAUPUIS-relatif.html>), Directeur de la DGOS au Ministère de la Santé, pour demander à être consultée dans le cadre de cette phase de concertation.

Cette demande concerne tout particulièrement les textes d'application des articles 64 à 67 (anciens articles 12) relatifs aux équipes de soins primaires, aux communautés professionnelles territoriales de santé et au pacte territoire-santé ; de l'article 85 (anciennement 25) relatif aux échanges et partage de données, au DMP et aux équipes de soins ; ainsi que de l'article 193 (anciennement 47) relatifs aux données de santé.

L'UNPS a fait part à plusieurs reprises de son opposition, de ses propositions et de ses inquiétudes concernant ces derniers articles dans plusieurs communiqués de presse que nous rappelons ici :

- <http://www.unps-sante.org/Open-Data-et-Loi-de-sante-Les.html>
- <http://www.unps-sante.org/Donnees-de-sante-et-Loi-de-sante.html>
- <http://www.unps-sante.org/Open-Data-Le-projet-de-Loi-ignore.html>
- <http://www.unps-sante.org/L-UNPS-demande-le-retrait-du.html>

L'UNPS sera active et très vigilante dans cette phase de rédaction des textes issus de la LMSS.

Contact presse : Daniel PAGUESSORHAYE – Président – 06 89 49 91 23